

Commune d'Etterbeek  
Service Aménagement du  
Territoire - Urbanisme  
Madame Astrid Lassoie  
Avenue d'Auderghem, 113  
1040 Bruxelles

V/Réf. : U2015/AsL/9531  
N/Réf. : jmb/ETB-2.199/s.569  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Concerne : ETTERBEEK. Rue Champ du Roi, 122 à 126.  
Démolition de deux bâtiments, abattage de deux arbres et construction d'un immeuble à appartements avec parking en sous-sol.

En réponse à votre courrier du 2 avril, reçue le 3 avril 2015, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 avril 2015, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande concerne la démolition de l'ancienne maison et atelier du graveur René Carcan (1925-93), devenue la Fondation René Carcan en 1989. Il s'agit de deux immeubles très différents l'un de l'autre, à l'intérêt relatif. De nombreuses transformations à partir des années 1970 en ont condamné les finitions intérieures ; les espaces intérieurs ne présentent plus beaucoup d'intérêt. Par contre, le traitement de l'angle avec ses deux arbres à haute tige et son mur à claustras, crée une respiration appréciable dans le quartier au niveau urbanistique.

Le projet propose un immeuble d'angle (rez + 3) au style contemporain, qui s'intègre aux gabarits voisins. La CRMS ne s'oppose pas au principe de démolition des deux bâtiments concernés et de construction d'un immeuble à appartements. Elle émet cependant plusieurs réserves au projet tel que prévu. Elle estime en effet que le rythme de la rue sera altéré par le jeu des parties saillantes ; elle demande dès lors de limiter strictement les balcons sur l'angle et le pare-soleil à hauteur de corniche. La CRMS estime également que l'implantation de la porte de garage sur la petite façade (côté rue Louis Titz) à proximité de l'angle ne constitue pas un traitement qualitatif et posera un problème sur le plan fonctionnel ; elle suggère d'adapter les plans afin de déplacer le garage le long de la façade côté rue Champ du Roi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente